



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Collège des Bourgmestre et échevins
de la commune de Steinfort

Séance du 27 juillet 2017

Présents: M. Frieden, bourgmestre ff
Mme Houllard, échevin
Mme Stockreiser, secrétaire

Excusé : M. Wirth, bourgmestre

Règlement concernant la réglementation temporaire de la circulation routière sur le territoire de la commune de Steinfort

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que les « Mechanical Freaks Cars & Bikes Steinfort », ensemble avec le Club des Jeunes Hagen/Kleinbettingen, le Centre d'intervention de Steinfort et l'Entente des sociétés, organise l'expo/bourse « Vintage Cars & Bikes » le samedi, 5 août 2017 et le dimanche, 6 août 2017 sur le site du Centre Roudemer à Steinfort ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et pour éviter des perturbations dans le trafic dans la rue de Hagen à Steinfort pendant cette expo/bourse, il est nécessaire d'interdire toute circulation dans la rue de Hagen à Steinfort, sauf riverains et « oldtimers » qui participent à l'expo/bourse, et de régler la circulation par un sens unique en direction de la rue de Kleinbettingen vers Hagen ;

Considérant encore que le stationnement doit être interdit des deux côtés de la rue de Hagen les 5 et 6 août 2017 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducal et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 relatif à la réglementation de la circulation ;

Après délibération conforme,

arrête à l'unanimité des voix que:

Art. 1- : Du samedi, le 5 août 2017 de 7 :00 heures jusqu'au dimanche, le 6 août 2017 à 21 :00 heures, la rue de Hagen à Steinfort est barrée à toute circulation, sauf riverains et « oldtimers » qui participent à l'expo/bourse, pour lesquels la circulation est réglée par un sens unique en direction Rue de Kleinbettingen vers Hagen.

Art. 2- : Tout stationnement dans la « rue de Hagen » à Steinfort est interdit des deux côtés, du samedi, 5 août 2017 de 07 :00 heures jusqu'au dimanche, 6 août 2017 à 21 :00 heures.

La signalisation se fera suivant les prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3- : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 7 de la loi du 14 février 1955, tel que modifié par l'art. VIII de la loi du 28 janvier 1986.

La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins voulues.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 27 juillet 2017


Daniel Frieden
Bourgmestre ff




Diane Stockreiser
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 27 JUIL. 2017

Steinfort, le ... 27 JUIL. 2017


Le bourgmestre //




Le secrétaire communal